

**PROJET DE STRATÉGIE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS
CONCERNANT LES FEMMES LA PAIX ET LA SÉCURITÉ**

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
FFC	Fonds pour les femmes congolaises
CIRGL	Conférence internationale pour la région des Grands Lacs
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
Accord-cadre	Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région
FRF	Forum régional des femmes
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
Envoyé spécial	Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs
CAT	Comité d'appui technique
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
ONU-Femmes des	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation femmes
Plateforme la	Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour paix, la sécurité et la coopération

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION.....	4
FORMULATION DE LA STRATÉGIE.....	4
HISTORIQUE DU CONFLIT DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS ET PARTICIPATION DES FEMMES.....	5
CADRES ET INSTRUMENTS NORMATIFS MONDIAUX ET RÉGIONAUX RELATIFS AUX FEMMES ET À LA PAIX ET LA SÉCURITÉ.....	7
Au niveau mondial :.....	7
Au niveau régional :.....	7
INITIATIVES PRISES PAR LE BUREAU DE L'ENVOYÉ SPÉCIAL, LA CIRGL ET LES ÉTATS MEMBRES : PROGRÈS, DÉFIS ET CONTRAINTES.....	9
Campagnes de sensibilisation.....	9
Octroi de subventions.....	10
Renforcement des capacités.....	10
Partenariats.....	10
Ressources.....	10
Communication et information.....	11
LA STRATÉGIE.....	12
I) BUT.....	12
II) VISION.....	12
III) OBJECTIFS D'ENSEMBLE.....	12
IV) PRIORITÉS STRATÉGIQUES TRIENNALES.....	13
V) DÉMARCHE ET PRINCIPES DIRECTEURS.....	13
VI) GRANDS RÉSULTATS ATTENDUS DE LA STRATÉGIE.....	13
VII. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE.....	14
VIII. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE.....	15
S'agissant des campagnes de sensibilisation.....	15
S'agissant de l'établissement de partenariats et d'une approche inclusive.....	15
S'agissant de l'organisation :.....	15
S'agissant du renforcement des capacités en matière de prévention et de médiation :.....	16
IX. ACTIVITÉS PROPOSÉES.....	16
X. CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION.....	16
XI. MOBILISATION DES RESSOURCES.....	16
XII. PROCHAINES ÉTAPES.....	17

I. INTRODUCTION

Cinq ans après la signature de l'Accord-cadre par les Chefs d'État des pays de la région des Grands Lacs, deux ans après l'adoption de la Déclaration de Goma (2016) et plus de 17 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU, les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris dans le domaine des femmes et de la paix et la sécurité sont inégaux et les femmes restent sous-représentées dans toutes les initiatives de prévention des conflits et de consolidation de la paix menées dans la région des Grands Lacs.

Dans sa résolution 2098 (2013), le Conseil de sécurité avait invité l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, en coordination avec le Représentant spécial pour la RDC, à « *diriger, coordonner et évaluer la mise en œuvre des engagements nationaux et régionaux pris dans l'Accord-cadre, y compris l'établissement [...] de critères et de mesures de suivi appropriés* ».

Plus précisément, l'Envoyé spécial est notamment chargé, dans le cadre de ses missions de bons offices, de faire une place aux questions afférentes à la problématique femmes-hommes et aux considérations liées aux femmes et à la paix et la sécurité dans les activités menées en faveur de la paix et de la sécurité dans la région.

En outre, les Chefs d'État et de gouvernement ont, dans le document issu de la huitième Réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre, « *engagé le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, agissant en consultation avec le secrétariat de la CIRGL, la SADC et l'Union africaine, à organiser des réunions régulières pour faire le point sur l'application de la Déclaration de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre adoptée à Goma (RDC) en juillet 2016* » et le Conseil de sécurité a, dans sa résolution 2389 (2017), « *[exhorté] les États de la région et la communauté internationale à appuyer les initiatives destinées à promouvoir un dialogue sans exclusive entre les parties prenantes nationales et [souligné qu'il importait] d'ouvrir l'espace politique pour permettre aux partis politiques pacifiques, à la société civile et aux médias de participer pleinement et librement au processus politique, ainsi que pour assurer la pleine participation tant des hommes que des femmes à ce processus [...]* ».

Aussi l'Envoyé spécial est-il, dans l'exercice de son mandat, en train de mettre au point une stratégie régionale sur les femmes et la paix et la sécurité afin de relancer et de renforcer la coopération et la coordination entre les principales parties prenantes pour accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans ce domaine.

FORMULATION DE LA STRATÉGIE

Cette stratégie a été élaborée après examen de la documentation utile et à l'issue de vastes consultations avec les parties prenantes dans la région, notamment des consultations avec l'Envoyé spécial et le personnel de son Bureau, la direction actuelle et antérieure du secrétariat de la CIRGL, y compris la directrice du genre, de la femme et des enfants au

secrétariat de la CIRGL, le Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs et Chef du Bureau de liaison au Burundi ainsi que le conseiller pour les affaires électorales et la reconstruction et le développement après un conflit ; l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité ; la direction du Forum régional des femmes et les bénéficiaires de subventions octroyées par la Plateforme des femmes ; le Centre régional de formation de la CIRGL ; le Centre régional Levy Mwanawasa pour la démocratie et la bonne gouvernance ; les membres du Comité d'appui technique pour la région des Grands Lacs ; des représentants du Ministère de la femme et des instances chargées des questions afférentes aux femmes ; les partenaires de développement ; des représentants d'organismes des Nations Unies, dont de hauts responsables d'ONU-Femmes au niveau régional (Nairobi) ; des représentants nationaux de pays constitutifs de la région des Grands Lacs ; et des représentants du Département des affaires politiques au Siège de l'ONU.

Le projet de stratégie vise à orienter les activités de sensibilisation et les missions de bons offices de l'Envoyé spécial dans la région des Grands Lacs afin que les engagements pris en faveur de l'égalité entre les sexes et les droits des femmes soient mieux mis en œuvre. Elle vise en outre à assurer la poursuite des activités menées de sorte que les femmes issues de toutes les couches de la société civile et d'organisations de femmes participent concrètement et utilement aux initiatives de prévention des conflits et de la violence, y compris la médiation, tel qu'il est préconisé dans les instruments et cadres existants, en particulier la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et les résolutions ultérieures, ainsi que la Déclaration de Goma (2016).

Le document est construit comme suit: i) Bref historique du conflit dans la région des Grands Lacs et participation des femmes ; ii) Cadres et instruments normatifs dans le domaine des femmes et de la paix et la sécurité ; iii) Initiatives prises par le Bureau de l'Envoyé spécial : progrès et défis
iv) La stratégie : principes directeurs, vision, objectifs d'ensemble, priorités et résultats attendus ; la

v) Mise en œuvre de la stratégie : moyens et mécanismes de mise en œuvre ; vi) Activités proposées ; vii) Cadre de suivi et d'évaluation ; viii) Financement de la mise en œuvre de la stratégie ; ix) Prochaines étapes.

Dans l'annexe de la stratégie figureront : i) Un tableau récapitulatif des activités destinées à mettre en œuvre le plan de travail ; ii) Le cadre de suivi et d'évaluation ; iii) Une présentation du mécanisme de coordination précisant les rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes ; iv) Le mandat révisé du Comité consultatif.

HISTORIQUE DU CONFLIT DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS ET PARTICIPATION DES FEMMES

Depuis la deuxième guerre qu'a connue la RDC en 2003, les violences politiques et armées se sont intensifiées dans la région des Grands Lacs, laquelle connaît : i) des conflits liés au

contrôle des territoires et des ressources naturelles et une multiplication des groupes armés ayant des liens politiques et économiques en RDC et dans la région et des objectifs différents (est de la RDC et RCA) ; et ii) des tensions liées aux élections et aux enjeux de pouvoir (Burundi, RDC et Soudan du Sud). Parmi les autres faits nouveaux, on peut citer : le blocage des processus politiques au Burundi et en RDC, la lenteur du processus de rapatriement des ex-combattants et de leur famille, les conflits civils au Soudan du Sud et l'aggravation de la crise humanitaire. Les violences extrémistes qui sont aujourd'hui perpétrées par des groupes extrémistes dans l'est de la RDC, lesquelles doivent faire l'objet d'un étroit suivi, sont particulièrement préoccupantes.

Les pays qui ne sont pas à l'épicentre du conflit et qui ne constituent pas une priorité de l'Accord-cadre, par exemple l'Ouganda, le Kenya, le Soudan du Sud et la RCA, subissent eux-aussi diverses conséquences des conflits.

Tous ces éléments non seulement mettent à mal la détermination des États membres à s'employer à mettre en œuvre l'Accord-cadre, mais ils ont également des répercussions désastreuses sur la vie des citoyens de la région des Grands Lacs, en particulier sur les femmes et leur aptitude à susciter le changement et la transformation. La persistance de la violence sexiste perpétrée par des éléments armés participant aux conflits et l'impunité qui continue de prévaloir dans la région empêchent les femmes de s'associer pleinement aux activités de prévention et de règlement des conflits. La volonté politique limitée des institutions régionales et nationales, les rôles traditionnellement dévolus aux hommes et aux femmes dans la prise de décisions et la précarité des ressources techniques et financières qui permettraient de renforcer la capacité des dirigeantes et d'intensifier leurs activités de mobilisation et de lobbying sont autant de défis importants et répandus. Ces facteurs sont aggravés par le rétrécissement constant de l'espace politique dans lequel les organisations de femmes interviennent.

En raison de leur statut social et politique peu élevé, les femmes et les filles subissent particulièrement les conséquences de la violence, des déplacements et des bouleversements en général.

Bien qu'elles se mobilisent pour faire front à la violence et à la guerre à différents niveaux, les femmes de la région des Grands Lacs sont largement et systématiquement exclues des processus de prévention des conflits et de transformation mis en place par les institutions nationales et internationales.

Du point de vue de l'égalité des sexes et des droits des femmes, ce contexte changeant impose un changement radical d'approche, laquelle devrait désormais mettre l'accent sur l'analyse des aspects liés à la problématique femmes-hommes et de l'incidence sur la position et la capacité d'action des femmes, d'une part, et sur la prise d'initiatives audacieuses visant à ce que les femmes participent davantage à la prévention et au règlement des conflits et prennent des décisions à cet effet, d'autre part.

Cette approche visera à assurer la prise en compte cohérente et substantielle des points de vue des femmes et de leur prise de décisions dans le cadre de la prévention des conflits et de la médiation, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et aux résolutions ultérieures, ainsi qu'à la Déclaration de Goma (2016).

La communauté internationale a établi un certain nombre de cadres et d'instruments normatifs relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité dans le but d'assurer la participation des femmes à tous les processus liés à la paix et à la sécurité.

CADRES ET INSTRUMENTS NORMATIFS MONDIAUX ET RÉGIONAUX RELATIFS AUX FEMMES ET À LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Au niveau mondial :

- Dans sa **résolution 1325 (2000)**, qui a marqué une étape décisive, et ses résolutions ultérieures (voir le texte de toutes les résolutions ultérieures en annexe), le Conseil de sécurité a demandé instamment aux États Membres de faire en sorte que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des différends, dans les pourparlers de paix, dans les opérations de paix en qualité de militaires, de membres de la police ou de civils, et de nommer plus de femmes parmi les représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général de l'ONU.
- Le **plan d'action en sept points du Secrétaire général** concernant la résolution 1325 (2000), qui figure dans son rapport 2010 sur la participation des femmes à la consolidation de la paix, décrit les mesures que le système des Nations Unies doit prendre dans son ensemble. Ce plan d'action a donné lieu à l'établissement d'un certain nombre de paramètres ; aussi contribue-t-il largement à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).
- La **vision du Secrétaire général sur la prévention** (voir document en annexe) exhorte l'ONU à respecter un engagement stratégique en faveur d'une « culture de la prévention », annoncé en 2005 mais qui ne s'est pas encore concrétisé. La priorité doit être donnée à la diplomatie au service de la paix. Sous la direction du Conseil de sécurité et conformément à la Charte des Nations Unies, le Secrétaire général devrait utiliser activement, systématiquement et inlassablement ses bons offices et sa capacité de médiation en tant qu'arbitre bienveillant, bâtisseur de ponts et messenger de la paix. Il serait fait pleinement usage du pouvoir fédérateur de l'Organisation, qui est une instance de dialogue, pour apaiser les tensions et faciliter des solutions pacifiques.

Au niveau régional:

- Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, adopté par la Conférence de l'Union africaine en juillet 2003 à Maputo (Mozambique) et mieux connu sous le nom de **Protocole de Maputo**, garantit aux femmes de **très nombreux** droits, y compris le droit de prendre part aux processus politiques, l'égalité sociale et politique avec les hommes, une plus grande autonomie dans leurs décisions en matière de santé procréative et la fin des mutilations génitales féminines.

- La **Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique** a été adoptée par les Chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Union africaine lors du sommet qu'ils ont tenu en juillet 2004. Dans la Déclaration, les dirigeants ont réaffirmé « leur engagement au principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, tel qu'énoncé dans l'article 4 (L) de l'Acte constitutif de l'Union africaine ainsi qu'aux autres engagements, principes, objectifs et actions existants spécifiés dans les divers instruments régionaux, continentaux et internationaux sur les droits de l'homme et des femmes ». Ils se sont également engagés « à poursuivre, à intensifier et à accélérer leurs efforts pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux » et se sont dits déterminés « à consolider les progrès réalisés dans la recherche de solutions aux préoccupations majeures des femmes d'Afrique ».

L'approche de l'Union africaine en matière de promotion des droits des femmes et d'égalité des sexes est guidée par les cadres instaurés par l'ONU et les besoins particuliers du continent.

Au niveau sous régional:

- **Le Pacte de Stabilité pour la sécurité et le développement des grands Lacs (2013) et ses dix protocoles**. Signé par 11 pays de la région des Grands Lacs, il offre un cadre juridique qui régit les relations entre les signataires, et par le biais de protocoles additionnels offrent des programmes d'action dans les domaines suivants : défense mutuelle et non agression; démocratie et bonne gouvernance; coopération judiciaire; prévention et punition des crimes de génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité et contre toutes formes de discrimination, la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, des zones de reconstruction spécifique et de développement, la prévention et l'éradication de la violence sexuelle contre les enfants et les femmes, la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes, la gestion de l'information et la communication. Ce Pacte établi aussi les mécanismes de suivi y compris le sommet des chefs d'Etat, Un comité régional inter ministériel, et le secrétariat de la conférence.

- **La Déclaration de Dar Es Salam (2004)**

Les signataires de cette déclaration affirment leur détermination collective de transformer la région des Grands Lacs en une région de paix durable et de sécurité. Ils s'engagent à apporter leur appui à tous les processus nationaux dans la région et s'engagent aussi à renforcer leur coopération dans les domaines de la défense, du trafic d'armes, de la démobilisation le désarmement et de la Reconstruction, et la lutte contre le terrorisme.

Ils veulent aussi promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance et les droits humains, ainsi que la participation politique et l'égalité hommes-femmes. Les signataires s'engagent aussi à coopérer en appuyant le développement économique, surtout par le biais de l'intégration régionale. Ils s'adresseront aux problèmes humanitaires de la région, surtout ceux concernant les personnes déplacées internes, les mines les enfants soldat et le VIH et le SIDA.

- **Le Protocole sur la Démocratie et la Bonne gouvernance (2006)**

Ce Protocole est mis en oeuvre par le biais de programmes d'action régionaux qui comprend cinq protocoles sur l'état de droit, la lutte contre les crimes contre l'Humanité et les droits de l'homme.

Par le biais du centre régional pour la démocratie et la bonne gouvernance , les chefs d'état de la région des Grands Lacs affirment leur volonté politique de promouvoir des politiques et stratégies communes de réhabilitation de la confiance des citoyens a leurs Etats , a ancrer les valeurs de la gouvernance démocratique dans la région et reconstruire une région prospère et paisible.

Les initiatives prises par le centre régional permettront a l'institution de garantir la réhabilitation de l'état de droit. Ceci permettra de stimuler le partenariat entre les peuples et les Etats de la région et d'harmoniser les politiques et stratégies entre les différents pays pour leur permettre de répondre de manière effective et équitable aux besoins des citoyens.

INITIATIVES PRISES PAR LE BUREAU DE L'ENVOYÉ SPÉCIAL, LA CIRGL ET LES ÉTATS MEMBRES : PROGRÈS, DÉFIS ET CONTRAINTES

Le Bureau de l'Envoyé spécial et la CIRGL ont entrepris un certain nombre d'initiatives afin de mettre en œuvre les engagements pris au titre des questions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité, notamment les suivantes.

Campagnes de sensibilisation

- En partenariat avec la MONUSCO et ONU-Femmes, le Bureau de l'Envoyé spécial et la CIRGL, ont aidé les femmes à élaborer et à rédiger la Déclaration de Goma (2016), qui est conforme au Protocole de Maputo et à la politique de l'Union africaine relative à la problématique femmes-hommes, préconisant la participation des femmes aux réunions de tous les organes du Bureau de l'Envoyé spécial et priant l'Union africaine, la CIRGL et la SADC d'élaborer des politiques de suivi et d'évaluation (juillet 2016).
- Lancement d'une mission d'enquête en RDC visant à évaluer la participation des femmes à la mise en œuvre de l'Accord-cadre (juillet 2016).
- Publication en 2017 d'un bulletin d'information mensuel sur la problématique femmes-hommes en consultation avec ONU-Femmes, l'Union africaine et la SADC, ainsi que tous les Garants de l'Accord-cadre.
- L'organisation des journées portes ouvertes a Goma en juillet 2017 , a l'issu des quelles plusieurs recommandations importantes ont été émises par els femmes leaders de la région des grands Lacs.. Ces journées ont permis aux femmes leaders d'changer leur expérience et d'identifier les défis auxquels elles sont confrontées ainsi que d'identifier les bonnes pratiques dans la région. Cet événement a vu la participation de plusieurs personnalités de marque de la région. (Janvier-Fevrier 2017) .

La production d'un Bulletin mensuel / de mise a jour sur l'egalite hommes-femmes en consultation avec ONUfemmes,, l'Union Africaine, la SADC, et tous les garants de l'Accord cadre en 2107.

Octroi de subventions

- Mise en place d'un programme d'octroi de subventions destinées aux organisations locales de femmes en mettant l'accent sur la sécurité économique et en facilitant leur participation à la prise de décisions en matière de paix et de sécurité à l'échelle locale.
- Depuis 2014, le Fonds mondial pour les femmes, qui gère les subventions, a, en collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial, collecté un total de 1 380 348 dollars ayant servi à octroyer 66 subventions à 44 organisations de femmes au Burundi (12 subventions), en Ouganda (5 subventions), en RDC (39 subventions) et au Rwanda (8 subventions) et à 2 organisations régionales. Par ailleurs, il a octroyé des fonds au FFC pour lui permettre de financer à son tour 33 organisations en RDC. La moyenne des subventions est entre 5000-25000 dollars,
- Les subventions ont été octroyées dans quatre domaines : 1) consolidation de la paix ; 2) lutte contre la violence sexiste ; 3) droits de propriété ; 4) accès aux ressources naturelles.

Renforcement des capacités

- Appui fourni à la Plateforme en vue de sa participation à la seizième réunion du CAT et à la huitième Réunion du Mécanisme régional de suivi, tenues en octobre 2017.
- Invitation des organisations de femmes à la réunion sur les ressources naturelles.

Partenariats

- Renforcement de la coopération avec les responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes de l'Union africaine et le secrétariat de la CIRGL par le biais de leurs conseillers principaux des programmes pour la problématique femmes-hommes.
- Dialogue instauré avec le Groupe des Sages par le biais de leur initiative Femwise et sous la direction du Bureau de l'Union africaine pour la problématique femmes-hommes a contribué à renforcer la composante relative à la sensibilisation au moyen de projets de missions solidaires conjointes, notamment en RCA et au Soudan du Sud, qui sont en cours d'examen. Ce dialogue a également abouti à l'invitation de l'Envoyé spécial à la réunion de l'Assemblée générale de l'initiative Femwise à Alger.
- Appui fourni à la CIRGL dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'action régional pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU.

Ressources

- Augmentation des ressources au moyen de financements accordés par l'Union européenne afin de contribuer au renforcement de la capacité du FRF de participer à des initiatives régionales en faveur des femmes et de faciliter la collaboration étroite avec le PNUD, ONU-Femmes et le FNUAP.

Communication et information

- Publication d'un bulletin d'information mensuel sur la problématique femmes-hommes en consultation avec ONU-Femmes, l'Union africaine et la SADC, ainsi que tous les Garants de l'Accord-cadre, afin de veiller à bien informer les femmes au sujet des initiatives entreprises par les différentes parties prenantes et les aider à déterminer les formes de participation active qui s'offrent à elles.

Malgré ces différentes initiatives, d'importants défis restent à relever, notamment :

- L'association des organisations de femmes et du mouvement des femmes dans la région des Grands Lacs et leur participation aux instances de prise de décisions politiques à l'échelle locale n'ont pas été entièrement pris en compte par les grandes institutions de la région et leur expérience n'a pas été validée.
- La fragmentation des organisations de femmes et du mouvement des femmes dans la région des Grands Lacs, illustrée par l'existence des deux entités que sont le FRF et la Plateforme, entrave l'établissement d'objectifs de sensibilisation communs visant à promouvoir le programme d'action relatif aux femmes et à la paix et la sécurité et va à l'encontre des principes de cohérence et d'efficacité.
- Chacune de ces deux entités ayant un domaine d'action, un mandat et des ressources financières propres, ce mode de fonctionnement est jugé inefficace et l'on pense qu'il débouche sur une forme de concurrence plutôt que de complémentarité. L'association inégale du FRF et de la Plateforme, aux niveaux régional et local respectivement, ne leur permet pas de se positionner stratégiquement au cœur des efforts de paix et de sécurité dans la région des Grands Lacs.
- Les pratiques établies montrent que les femmes avaient le statut de simples observatrices ou de conseillères dans les grandes initiatives politiques plutôt que de participantes de plein droit à la prise de décisions.
- Le fait que les systèmes de sécurité et de justice ne prennent pas suffisamment de mesures pour lutter contre l'impunité, protéger les femmes et veiller à leur sécurité empêche ces dernières de participer pleinement aux activités relatives aux femmes et à la paix et la sécurité.
- Les mécanismes de gouvernance pour le suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre et du Pacte ne favorisent pas la participation des femmes.
- Faute de cadre de suivi et de responsabilisation permettant de communiquer des informations relatives à la mise en œuvre des engagements pris, aux progrès réalisés et aux difficultés rencontrées par toutes les parties prenantes dans la région des Grands Lacs, il n'est pas possible de diffuser des informations sur les résultats obtenus et d'évaluer la qualité de la participation et de la contribution des femmes.
- L'inégale répartition des ressources entre le FRF et la Plateforme aggrave le manque de cohérence dans l'action concernant la paix et la sécurité.

- La stratégie régionale sur les femmes et la paix et la sécurité a été élaborée dans ce contexte, afin de résoudre les difficultés susmentionnées.

LA STRATÉGIE

I) BUT

Le *but* principal de cette stratégie est de veiller à ce que les femmes soient en mesure d'agir pleinement et de participer aux processus politiques en matière de prévention des conflits et d'instauration de la paix et de la sécurité dans la région des Grands Lacs.

La stratégie place les femmes au *cœur* de la recherche de la paix et de la sécurité dans la région des Grands Lacs en proposant un processus participatif reposant sur un cadre institutionnel destiné à faciliter l'*accès* et la *participation* des femmes à la *prise de décisions* dans **tous** les processus et mécanismes établis par l'ensemble des institutions chargées des questions de paix et de sécurité dans la région des Grands Lacs, tels que les dialogues, les missions, les négociations et les médiations.

Elle *met l'accent* non seulement sur les immenses avantages découlant de l'autonomisation des femmes et de leur participation à la recherche de la paix et de la sécurité, mais également sur la valeur intrinsèque de l'impératif politique que représentent les droits des femmes.

La stratégie s'inspire des principales normes intergouvernementales en vigueur aux niveaux mondial et régional et se conforme à ces dernières, y compris le plan d'action en sept points du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix et la vision du Secrétaire général sur la prévention.

II) VISION

Une région des Grands Lacs où les femmes seraient au cœur des processus de paix et de sécurité et participeraient véritablement à la prise de décisions en matière de prévention des conflits et de médiation.

III) OBJECTIFS D'ENSEMBLE

Veiller à ce que les femmes prennent part à tous les processus et mécanismes relatifs à la vie politique et à la sécurité et visant à prévenir les conflits dans la région des Grands Lacs et participent à la prise des décisions connexes.

IV. OBJECTIFS SPECIFIQUES

1. Veiller à la prévention des conflits interne aux Etats.
2. Veiller à ce que le nombre requis de femmes soit dans tous les mécanismes et processus de la région des Grands Lac conformément aux engagements inscrits dans les instruments nationaux et internationaux .

3. Veiller à ce que le mouvement des femmes dans les grands Lacs soit organisé et autonomisé et qu'elles soient des décideuses pour les questions de paix et de sécurité dans la région.

4. Veiller à ce que les ressources soient disponibles pour la mise en œuvre de la stratégie Femmes, paix et sécurité

V. PRIORITÉS STRATÉGIQUES TRIENNALES

- A. Mettre en place un régime de diplomatie préventive¹.
- B. Renforcer la participation du mouvement des femmes de la région des Grands Lacs à l'action menée dans les domaines de la paix et de la sécurité.
- C. Garantir des ressources financières durables au profit de l'action concernant les femmes et la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs.

VI. DÉMARCHE ET PRINCIPES DIRECTEURS

Conformément aux instruments en vigueur aux niveaux mondial, régional et sous-régional, la stratégie de l'Envoyé spécial sur les femmes et la paix et la sécurité :

- renforce l'appui et la *prise en mains des priorités* établies par les États membres de la région des Grands Lacs par le biais de la CIRGL, de l'Union africaine et de la SADC ;
- renforce le mandat politique de l'Envoyé spécial ;
- adopte une *approche fondée sur les droits de l'homme* qui fournit un appui aux débiteurs d'obligations (États, organisations et institutions) et aux titulaires de droits (organisations de femmes) et veille au respect du principe de responsabilité par toutes les parties ;
- place les femmes *au cœur* du programme de la région des Grands Lacs pour la paix et la sécurité, valorise leurs contributions et favorise leur développement ;
- est axée sur les principes de *partenariat, de coordination et de cohérence* avec les institutions régionales et sous-régionales, le secteur privé et le système des Nations Unies, et sa réalisation et son financement se fondent sur les mêmes principes ;
- s'engage à communiquer systématiquement et régulièrement des informations et à organiser des consultations sur des sujets précis afin de veiller à la cohérence de ses objectifs ;
- s'engage à assurer un suivi et à évaluer les progrès réalisés et les résultats obtenus, conformément aux normes internationales et régionales.

VII. PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS DE LA STRATÉGIE

- Les initiatives de prévention dans la région des Grands Lacs sont transposées à plus grande échelle ;
- Le Comité consultatif des femmes voit son rôle étendu et occupe le devant de la scène en matière de plaidoyer politique ; l'appui qu'il fournit en vue de la participation

¹ La diplomatie préventive fait référence aux mesures diplomatiques prises pour empêcher les différends de dégénérer en conflits et pour limiter la propagation des conflits lorsqu'ils éclatent (définition de l'ONU).

effective des femmes à la prévention des conflits dans la région des Grands Lacs est renforcé ;

- La coordination, la collaboration et la communication entre toutes les parties prenantes sont renforcées et rationalisées ;
- Une alliance stratégique est établie entre le FRF et la Plateforme ;
- La capacité des femmes de participer aux négociations et aux discussions à tous les niveaux de prise de décisions dans la région des Grands Lacs est renforcée ;
- La participation des femmes à tous les grands processus politiques et mécanismes institutionnels dans la région des Grands Lacs et y afférents est garantie à hauteur d'au moins 30 % ;
- L'accès à des ressources durables pour la mise en œuvre de la stratégie sur les femmes et la paix et la sécurité est augmenté et garanti.

VIII. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE

Les mécanismes de mise en œuvre proposés dans la présente stratégie sont fidèles à ses principes directeurs et aux changements que celle-ci vise à opérer.

Ils soulignent la relation intégrée des principales parties prenantes et leurs rôles et responsabilités respectifs dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie.

Ces rôles et responsabilités sont définis ci-dessous et indiqués dans le graphique joint dans l'annexe IV :

- Envoyé spécial : dirige et organise la mise en œuvre et en évalue les progrès.
- Envoyé spécial, Union africaine, CIRGL : établissent conjointement les grandes orientations et les mesures politiques et sont chargés de veiller à la représentation et à la participation des femmes.
- CIRGL : élabore des programmes en fonction des priorités stratégiques par le biais de ses organes, tels que le Centre régional de formation sur les questions relatives à la violence sexuelle et sexiste et le Centre Levy Mwanawasa pour la bonne gouvernance et la démocratie. .
- Union africaine : vérifie que les initiatives sont conformes aux principaux instruments et cadres régionaux et applique un dispositif de responsabilisation.
- Comité consultatif : entreprend une campagne de mobilisation politique à l'appui de la position des organisations de femmes.
- ONU-Femmes : facilite l'accès au mouvement des femmes et aux organisations de femmes et leur fournit l'appui technique et financier nécessaire à leur participation.
- Système des Nations Unies : contribue à la réalisation des objectifs d'ensemble par le biais du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs.

- Organisations de femmes (FRF et Plateforme) : principales parties prenantes dans la prise de décisions politiques et l'exercice d'une influence sur les politiques adoptées.
- Partenaires de développement, banques régionales et multilatérales de développement et secteur privé : fournissent un appui financier et technique en vue de la mise en œuvre de la stratégie.

IX. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

S'agissant des campagnes de sensibilisation

- Le recensement et l'analyse des progrès accomplis ;quels accords ont été respectés, quels accords ne l'ont pas été et pourquoi.
- Un accord avec la CIRGL, l'Union africaine et la SADC sur les messages de sensibilisation relevant de la diplomatie préventive au sujet de la participation des femmes à la vie politique.
- Le mandat révisé du Comité consultatif, en mettant l'accent sur son rôle en matière de sensibilisation politique dans le cadre de la diplomatie préventive.
- Des mécanismes de sensibilisation concernant des questions arrêtées avec les États membres.
- Des porte-parole des femmes qui ont accès aux Chefs d'État et sont en mesure de les convaincre.

S'agissant de l'établissement de partenariats et d'une approche inclusive

- Des partenariats en matière de programmes avec le secrétariat de la CIRGL et à l'appui de ce dernier.
- La collaboration avec l'Union africaine et son Envoyée spéciale pour les femmes, la paix et la sécurité, ainsi qu'avec l'initiative Femwise.
- Une capacité de direction permettant à la Plateforme et au FRF de collaborer, au moyen d'une facilitation assurée par l'Envoyé spécial et de l'aide du Conseiller pour la problématique femmes-hommes.
- Des programmes conjoints élaborés par les deux entités chargées des questions relatives aux femmes, sous la direction de la CIRGL.
- Un mémorandum d'accord avec ONU-Femmes pour les questions relatives à l'accès aux organisations de femmes et à l'appui fourni à ces dernières.
- Un accord de coopération avec les institutions financières et le secteur privé afin de fournir aux organisations de femmes un appui en matière de déontologie.

S'agissant de l'organisation :

- Un mécanisme permettant à la Plateforme et au FRF d'échanger et d'analyser des informations, de discuter et de s'associer réellement à l'action de diplomatie préventive dans les pays en crise (par ex., des missions de solidarité).
- Un cadre permettant à la Plateforme et au FRF d'organiser des activités conjointes transfrontières.

- Une programmation conjointe par le système des Nations Unies s’inscrivant dans le cadre du PNUAD et du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs.

S’agissant du renforcement des capacités en matière de prévention et de médiation :

- Une stratégie de communication visant à appuyer les activités de sensibilisation menées par les femmes.
- Des organisations non gouvernementales internationales ou des établissements universitaires favorisant et améliorant les connaissances des femmes et leurs capacités de médiation en vue de leur participation politique aux processus de prévention et de médiation.
- Des mécanismes de responsabilisation accompagnés d’indicateurs de progrès qualitatifs faisant l’objet d’un examen à chaque réunion du Comité consultatif.
- Une stratégie de mobilisation des ressources.

X. ACTIVITÉS PROPOSÉES

Les activités destinées à mettre en œuvre le plan de travail sont récapitulées en détail dans l’annexe I.

XI. CADRE DE SUIVI ET D’ÉVALUATION

Le cadre de suivi et d’évaluation proposé dans l’annexe 3 du présent document établit les principes, les objectifs, le système et les outils propres aux mécanismes de communication d’informations qui appuieront la mise en œuvre des décisions adoptées. Il vise à :

- évaluer les progrès accomplis du point de vue des différentes parties prenantes ;
- garantir le respect du principe de responsabilité par toutes les parties prenantes en donnant à voir les progrès accomplis ;
- recenser les mesures correctives qui s’imposent ;
- établir un lien avec les cadres existants et évaluer dans quelle mesure les mesures adoptées sont compatibles avec ces cadres.

XI. MOBILISATION DES RESSOURCES

Conformément au plan d’action en sept points du Secrétaire général (3,b), l’approche adoptée en matière de mobilisation des ressources pour financer la mise en œuvre de la présente stratégie consistera à veiller à ce qu’au moins 15 % des fonds gérés par l’ONU soient destinés à des activités relatives aux besoins particuliers des femmes, à faire progresser l’égalité des sexes et à donner aux femmes les moyens d’agir.

Les fonds destinés à la mise en œuvre de la présente stratégie devraient également être obtenus par des moyens de financement existants, principalement le fonds d’affectation spéciale pluripartenaire.

De nouveaux partenariats avec des banques régionales et le secteur privé seront envisagés.

XII. PROCHAINES ÉTAPES

1. En collaboration étroite avec ONU-Femmes, la CIRGL et les conseillers pour la problématique femmes-hommes de l'Union africaine, fournir des ressources techniques et financières aux fins de l'élaboration et de la mise en place de nouvelles modalités de collaboration et de coopération entre le FRF et les bénéficiaires de la Plateforme, afin de leur permettre de faire fond sur leur avantage comparatif, leur expérience et leur force pour établir des synergies et influencer la prise de décisions politiques concernant les questions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité au sein de l'espace politique et géographique de la CIRGL, et de fixer des objectifs communs minimum et des stratégies et activités concertées en matière de prévention.
2. Planifier des missions de solidarité au Burundi, en RCA et au Soudan du Sud.
3. Signer un mémorandum d'accord avec ONU-Femmes afin de faciliter l'accès aux organisations de femmes aux niveaux national et régional, de fournir un appui technique à l'alliance des organisations précitées et d'élaborer des programmes.
4. Recruter au sein du Bureau de l'Envoyé spécial d'un conseiller pour la problématique femmes-hommes afin d'effectuer une analyse des disparités entre les sexes et d'appuyer le processus de mise en œuvre de la présente stratégie.
5. En coordination et en collaboration avec le secrétariat de la CIRGL, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la SADC et le mouvement des femmes, définir des initiatives politiques à prendre dans les pays en crise dans le cadre de la diplomatie préventive.
6. Élaborer un dispositif de responsabilisation incitatif et innovant qui soit favorable aux femmes et qui garantisse le respect du principe de responsabilité par les États membres au regard des engagements qu'ils ont pris concernant les femmes et la paix et la sécurité.
7. Garantir des ressources au profit de la mise en œuvre de la présente stratégie.

FIN

ANNEX 1: INDICATIVE MATRIX OF ACTION PLAN (2018-2020)

OVERALL OBJECTIVE: To ensure that women participate and are decision makers in all Political and Security processes and mechanisms to prevent conflict in the Great Lakes Region						
STRATEGIC PRIORITY FOCUS 1. Undertake preventive diplomacy						
	EXPECTED RESULTS	ACTIVITIES	RESPONSIBLE ENTITY	INDICATORS	TIMELINE	RESSOURCES IN USD
	1. Initiatives on prevention in the Great Lakes with full women's participation are up scaled	1. 1. Develop messages on preventive diplomacy especially in crisis countries (DRC -South Sudan -Burundi- 1.2 Identification of Women Champions for advocacy initiatives 1.3. Meetings with Women Movement to discuss the message and plan actions for DRC , Burundi ,CAR, South Sudan 1.4 Inform Member States of Strategic focus priorities and seek their agreements 1. 5. Planning & undertaking of Solidarity missions to crisis countries 1.6 Produce report on outcome of solidarity mission 1.7. Organise workshop with Women's Organisations to develop Early Warning Indicators.	1.1. O/SESG+Women 1.2 -"-Advisory board members 1.3 O/SESG 1.4 Advisory Board members 1.5 -"- 1.6 Advisory Board AU+O/SESG+Advisory Board 1.7 UNW+O/SESG	1.1 Existence of clear message to leadership of crisis countries 1.2 Publication of names and profiles of women leaders 1.3 Meetings held and messaging developed 1.4 Written and public agreement of member states 1.5 Objectives of Solidarity missions agreed by all , (2016-2010missions have taken place 1.6 Existence of report 1.7 Indicators developed	1.1. March 1.2. April 1.3. May 1.4 June 1.5 June 1.6. Sept 1.7 From November	

	<p>2. Coordination , collaboration and communication between all stakeholders enhanced and streamlined</p>	<p>1.8. Use indicators to analyse conflicts in the region and to plan responses</p> <p>2.1 Define frequency of consultations and coordination between the Triumvirate (SESG, AU, ICGLR) to monitor progress , plan joint future actions and set targets with Women's organisations)</p> <p>2.2 Define working relationship with AU special Envoy and FemWise</p> <p>2.3 Inform Women Ministers in the Region on the division of roles and responsibilities in the Great Lakes and the role they will have to play</p> <p>2.4 Sign MOU with UNwomen</p> <p>2.5 Convene a meeting of Gender Ministers to discuss progress and challenges on implementation of the strategy and prepare for advocacy with HOS</p> <p>2.6 Produce an information Bulletin informing women on political issues they should mobilise on</p>	<p>1.8. Women's movement</p> <p>2.1 SESG/AU/ICGLR</p> <p>2.2 SESG/AU Spécial Envoya/Femwise</p> <p>2.3 O/SESG, ICGLR</p> <p>2.4 O/SESG</p> <p>2.5 O/SESG+ ICGLR</p> <p>2.6 O/SESG+UNWomen</p>	<p>1.8 Conflict analysis developed and communicated to all Response plan ready and used</p> <p>2.1 Calendar of meetings defined</p> <p>2.2. Working agreement with FEMWISE defined and agreed</p> <p>2.3 Information transmitted to Ministers -tacit agreement on their roles obtained</p> <p>2.4 MOU signed and implemented</p> <p>2.5 Gaps on implementation identified and recommendations made on how to fill them.</p> <p>2.6 Information Bulletin produced quarterly and contains relevant information</p>	<p>1.8. August/ September</p> <p>2.1.</p> <p>2.2</p> <p>2.3.March/April</p> <p>2.4. March /April</p> <p>2.5. July/August</p> <p>2..6 October/November June 2018</p>	
--	--	--	---	--	---	--

	3. Qualitative results of actions are evaluated	<p>3.1 Undertake analysis of implementation of the Goma Declaration</p> <p>3.2 Facilitate and support process for the development of qualitative indicators to analyse results of preventive diplomacy</p> <p>3.3 Convene stakeholders fora to undertake analysis of results</p> <p>3.4 Document analysis of results</p> <p>3.5 Undertake mid term evaluation of implementation of strategic priority. (development of TOR and defining the process)</p>	<p>3.1 All</p> <p>3.2 O/SESG+AU+ICGLR+WM</p> <p>3.3 O/SESG+ICGLR+AU+WM</p> <p>3.4 O/SESG +A CONSULTANT</p> <p>3.5 O/SESG</p>	<p>3.1 Analysis undertaken</p> <p>3.2 Indicators developed and harmonised with AU indicators</p> <p>3.3 Meeting held and results of analysis produced</p> <p>3.4 Analytical Document highlighting results produced and distributed</p>	<p>3.1 April 2018</p> <p>3.2 May 2018</p> <p>3.3 March 2019</p> <p>3.4 March 2019</p> <p>3.5 Mid 2019</p>	
--	---	---	--	--	---	--

STRATEGIC PRIORITY 2. Consolidate the Great Lakes Women's Movement's engagement in PS

	4. Strategic alliance between Women Regional Forum and Women Platform built	<p>4.1. Present Extended Advisory Board TOR to the Advisory Board meeting</p> <p>4.2 Convene meetings of RWF and WP on forming alliance to define vision and specific actions on WPS</p> <p>4.3. Identify organisations to manage the present grant making</p>	<p>4.1 O/SEG</p> <p>4.2 UNW+O/SESG/ICGLR</p> <p>4.3. ADVISORY BOARD</p> <p>4.4 UNW+ ICGLR</p>	<p>4.1 TOR agreed by consensus</p> <p>4.2 Meetings held an agreement reached on way forward</p> <p>4.3 grant making management successfully</p>	<p>4.1 February 2018</p> <p>4.2 April/May 2018</p> <p>4.3 September 2018</p>	
--	---	--	---	---	---	--

	<p>5. Women's capacity to engage in negotiations and discussions at all levels of decision making in the Great Lakes region strengthened</p>	<p>4.4. Support the development of a joint programme by RWF and WP with emphasis on cross border programmes .</p> <p>5.1 Organise information sessions on political issues and challenges for women's organisations</p> <p>5.2 Identify an academic institutions or centre that can provide training on mediation and preventive diplomacy for women's organisations</p> <p>5.3 Organise training sessions on preventive diplomacy and mediation for women's organisations</p> <p>5.4 Develop a communication strategy to provide regular information on political situation in the region to support women's advocacy</p>	<p>5.1 O/SESG</p> <p>5.2 UNW+AU</p> <p>5.3. UNW+AU</p> <p>5.4 O/SESG+UNW</p>	<p>handed to an identified organisation.</p> <p>4.4 Programme developed</p> <p>5.1 Sessions held and women identify political challenges they will have to address.</p> <p>5.2 Institution identified and briefed</p> <p>5.3 women knowledgeable about process of prevention and mediation</p> <p>5.4 communication strategy developed on a regular basis</p> <p>6.1 Decisions owned by all instances in the Great Lakes</p>	<p>5.1 April</p> <p>5.2. Nov.</p> <p>5.3 Sept 2018</p> <p>5.4 Sept</p> <p>6.1. Dec/Jan 2019</p>	
	<p>6. At least 30% of women participation in all major political processes and institutional mechanisms in/on the Great Lakes region secured</p>	<p>6.1 Remind all instances of the Great Lakes region about decision at international and regional levels about proportion of women in decision making</p>	<p>6.1. AB</p>			

		<p>6.2 Support women's organisations in identifying women leaders to be part of political processes and institutional mechanisms</p> <p>6.3 Review implementation mechanism of NAP in countries of the Great Lakes Region</p> <p>6.4 Undertake evaluation of all actions in implementation for the strategy</p>	<p>6.2 AU (AWLN); O/SESG</p> <p>6.3 .ICGLR</p> <p>6.4</p>	<p>6.2 Women leaders identified and take part in institutional mechanisms</p> <p>6.3 Implementation review highlights successes and gaps to be filled</p> <p>6.4</p>	<p>6.2 . May 2018</p> <p>6.3 . 2019</p>	
--	--	---	--	--	---	--

STRATEGIC PRIORITY 3 : SECURING SUSTAINABLE FINANCIAL RESOURCES FOR WPS IN THE GREAT LAKES

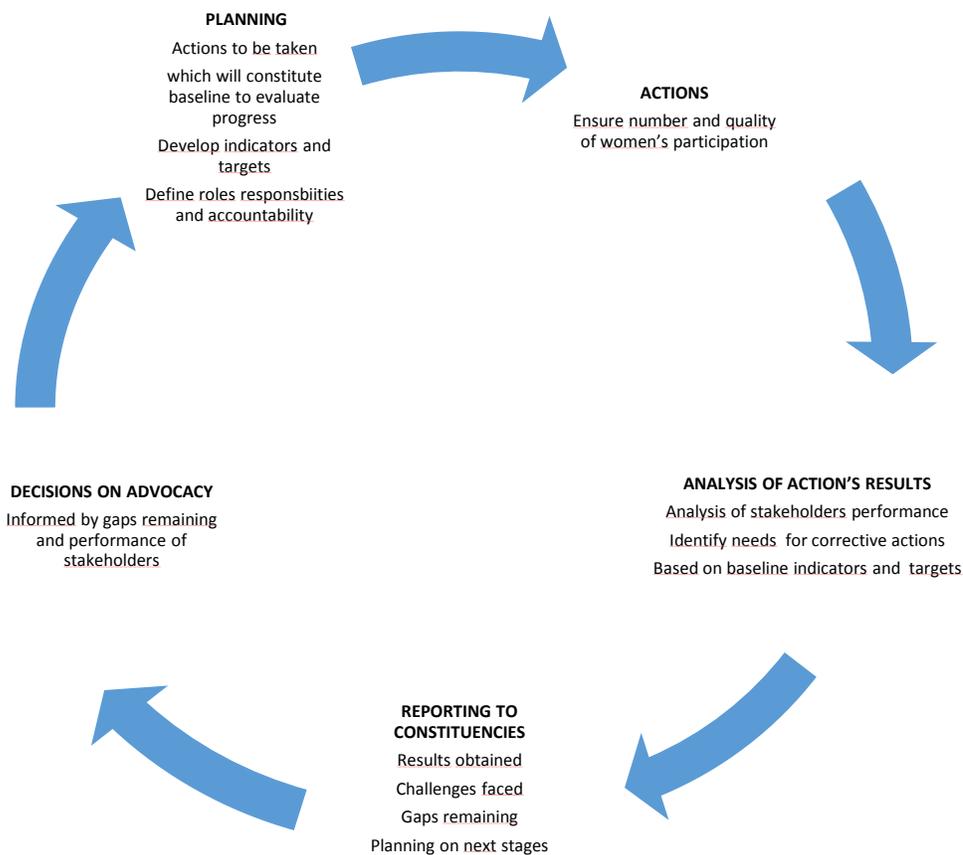
<p>Financial resources for WPS in the Great Lakes increased and secured.</p>	<p>7.Sustainable resources to implement the Strategy on WPS identified and mobilised .</p>	<p>7. 1. Update the existing resource mobilisation Strategy</p> <p>7.2 Give content and implement recommendations of the investment conference</p> <p>7.3. Engage in discussions with Regional Development Bank on partnership and funding possibilities</p> <p>7.4 Contact former Friends of the Great Lakes to advocate for their support</p>	<p>7.1 O/SESG</p> <p>7.2 O/SESG +ICGLR</p> <p>7.3 SESG</p> <p>7.4 ICGLR+SESG</p>	<p>7.1 Resource mobilisation strategy developed</p> <p>7.2 Recommendations analysed with women's organisations and proposed actions developed</p> <p>7.3 Meetings with the AfDB held</p> <p>7.4 meetings with Former friends of the Great Lakes held and commitments obtained .</p>	<p>July</p>	
--	--	---	--	---	--------------------	--

ANNEX 2: MONITORING FRAMEWORK

The framework below provides an overview of the monitoring process.

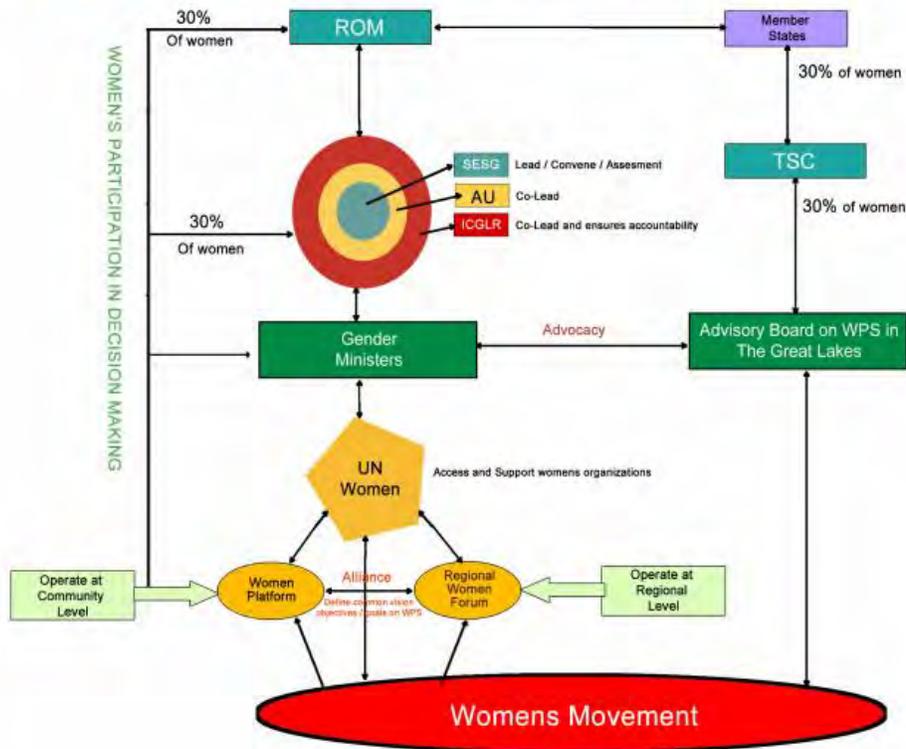
Baselines, indicators, tracking systems, dedicated budgets and time-bound targets will have to be developed in a participatory manner

Indicators will be aligned with other Regional indicators (AU, UN, Regional action plan on RES 1325)



ANNEX 3: MECHANISMS OF IMPLEMENTATION- ROLES AND RESPONSIBILITIES

Annex 3: Outline of coordination mechanism with roles and responsibilities



men's

effective participation in decision making.

- **Gender Ministers** : Define policies and processes for women's participation and decision making in partnership with key Government Ministries and the Women's Movement
- **SESG**: Leads, convenes stakeholders and assess progress of implementation
- **SESG, AU, and ICGLR**: Jointly define policies and political actions and accountable for ensuring women's representation, participation and decision making in all initiatives in the Great Lakes.
- **ICGLR**: Develop programmes to respond to strategic priority focus through its organs such as the RTF and the MLRC

ANNEX 4

PROPOSAL FOR TERMS OF REFERENCE OF THE ADVISORY BOARD (updated February 2018)

Advisory Board for Women's Participation and Engagement in Peace, Security and Cooperation (PSC) in the Great Lakes

The Advisory Board for Women's Participation and Engagement in Peace, Security and Cooperation (PSC) in the Great Lakes is a body which brings together Women leaders and Women rights organisations and networks of the Great Lakes region.

Led and coordinated by the SESG in partnership with the ICGLR and the AU, the Board aims for the following objectives:

GOAL AND OBJECTIVES OF THE ADVISORY BOARD

The main objective of the Advisory Board for women's participation and engagement in Peace and Security is to ensure that the views and opinions of women leaders and women's rights groups, at national and regional levels in the Great Lakes Region are taken into consideration in all decision making institutions and processes of the Great Lakes region and that women are fully engaged and participate in all peace and security efforts in implementation of the PSC Framework.

- Specifically, the Board will work towards the objectives set in the Regional Strategy on Women Peace and Security to advocate for women effective participation in conflict prevention, political and peace processes at national and regional levels
- To undertake political advocacy at national and regional levels on issues of peace and security in the region that have an impacts on women rights and security
- To provide advice and support for the mobilisation of resources towards supporting the Great Lakes women's participation in conflict prevention

ROLE AND FUNCTION OF ADVISORY BOARD MEMBERS

It is proposed that the Board plays the following functions:

1. Contribute knowledge and expertise to current and future work of the Office of the Special Envoy of the Secretary General for the Great Lakes on Women's peace and security with a view to engender political processes in the Great Lakes region;
2. Advise the SESG and all relevant institutions involved in the Great Lakes on issues that impact on women's participation in peace and political processes at local, national or regional levels in the Great Lakes region
3. Make recommendations to relevant donors that could support initiatives taken by the women movement and support the Office of the Special Envoy in fundraising;
4. Convene women's organizations for capacity-building, shared learning and policy dialogues;
5. Mainstream gender perspectives in the Office of the Special Envoy's roadmap, programs and initiatives.

ADVISORY BOARD MODE OF OPERATION

1. The Board will constitute working groups related to specific thematic issues as and when it deems necessary.
2. Advisory board meetings will be convened once a year for a face to face meeting
3. The O/SESG will convene the Advisory Board, when and if the situation in the region warrant such a meeting These emergency meeting will be via conference calls
4. Board members will receive updates on activities undertaken by the Great Lakes women movement twice a year and by email.
5. Board membership is for two years term renewable
6. It is expected that members attend all meetings and when unable to do so will designate a duly accredited representative

ANNEX 4

PROJET DE MANDAT DU COMITÉ CONSULTATIF (mise à jour : février 2018)

Le Comité consultatif pour la participation et la contribution des femmes à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération dans la région des Grands Lacs.

Le Comité consultatif pour la participation et la contribution des femmes à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération dans la région des Grands Lacs est un organe qui réunit des dirigeantes et des représentants d'organisations et de réseaux de défense des droits des femmes de la région des Grands Lacs.

Dirigé et coordonné par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs en partenariat avec la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs (CIRGL) et l'Union africaine, le Comité vise à la réalisation des objectifs ci-après.

BUT ET OBJECTIFS DU COMITÉ CONSULTATIF

L'objectif principal du Comité consultatif pour la participation et la contribution des femmes à l'action pour la paix et la sécurité est de veiller à ce que les points de vues et les opinions des dirigeantes et des représentantes des groupes de défense des droits des femmes, aux niveaux national et régional dans la région des Grands Lacs, soient prises en considération dans tous les processus et organes de prise de décision de la région des Grands Lacs, et que les femmes soient associées pleinement et participent à toutes les activités de paix et de sécurité mises en œuvre en application de l'Accord-cadre.

- Plus précisément, le Comité s'emploiera à atteindre les objectifs établis dans Stratégie régionale sur les femmes, la paix et la sécurité, notamment mener un plaidoyer pour une participation effective des femmes à la prévention des conflits, à la vie politique et aux processus de paix aux niveaux national et régional.
- Entreprendre des activités de plaidoyer politique aux niveaux national et régional sur toutes questions relatives à la paix et la sécurité dans la région et qui ont une incidence sur les droits des femmes et sur leur sécurité.
- Fournir des conseils et un appui aux fins de la mobilisation de ressources destinées à financer la participation des femmes de la région des Grands Lacs aux activités de prévention des conflits.

RÔLE ET FONCTION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF

Il est proposé que le Comité consultatif exerce les fonctions suivantes :

1. Apporter des connaissances et des compétences dans le cadre des travaux actuels et futurs du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général concernant les femmes et la paix et la sécurité, afin d'assurer une participation et une contribution égale des femmes et des hommes dans tous les processus politiques dans la région des Grands Lacs ;
2. Donner à l'Envoyé spécial et à toutes les institutions concernées dans la région des Grands Lacs des conseils sur les questions ayant une incidence sur la participation des femmes à la vie politique et aux processus de paix aux niveaux local, national ou régional dans la région des Grands Lacs ;
3. Formuler des recommandations qui pourraient favoriser les initiatives prises par le mouvement des femmes, auprès des donateurs et apporter son concours au travail de levée de fonds du Bureau de l'Envoyé spécial ;

4. Réunir les organisations de femmes afin qu'elles renforcent leurs capacités, échangent sur les enseignements tirés de leurs expériences et pour qu'elles puissent se concerter sur les dialogues politiques à mener ;
5. Prendre en compte de manière systématique les questions liées à la problématique hommes-femmes dans les feuilles de route, programmes et initiatives du Bureau de l'Envoyé spécial.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF

1. Le Comité constituera des groupes de travail concernant certaines questions thématiques quand et lorsqu'il le juge nécessaire.
2. Les membres du Comité consultatif se réuniront une fois par an en présentiel.
3. Le Bureau de l'Envoyé spécial convoquera le Comité consultatif si la situation dans la région le justifie ; ces réunions d'urgence se tiendront par conférence téléphonique.
4. Les membres du Comité consultatif recevront, deux fois par an et par courrier électronique, un bulletin d'information sur les activités du mouvement des femmes de la région des Grands Lacs.
5. Les membres du Comité consultatif ont un mandat de deux ans renouvelable. Les membres du Comité consultatif sont censés assister à toutes les réunions et, s'ils en sont dans l'impossibilité, désignent un représentant dûment accrédité

ANNEX 5

FRAMEWORKS AND INSTRUMENTS ON WOMEN PEACE AND SECURITY

AT INTERNATIONAL LEVEL

. **Resolution 1325**: SC/RES/1325 (2000): Urges Member States to ensure increased representation of women in all decision-making levels in national, regional, and international institutions and mechanisms for the prevention, management and resolution of conflict.

. **Resolution 1820**: SC/RES/1820 (2008): Urges the Secretary General and his Special Envoys to invite women to participate in discussions pertinent to the prevention and resolution of conflict, the maintenance of peace and security and post conflict peace building.

. **Resolution 1888**: SC/RES/1889 (2009): Reiterates that sexual violence exacerbates armed conflict and impedes international Peace and security. Calls for leadership to address conflict related sexual violence; calls for deployment of teams of experts where cases of sexual violence occurs.

. **Resolution 1889**: SC/RES/1889 (2009) : Urges Member States, international and regional organisations, to take further measures to improve women's participation during all stages of peace processes [...] including by enhancing their engagement in political, economic decision making at early stages of recovery processes through [...]promoting women's leadership and capacity to engage in aid management planning, supporting women's organizations, and countering negative societal attitudes about women's capacity to participate equally.

. **Resolution 1960**: SC/RES/1960 (2010): Reiterates the call for an end to sexual violence in armed conflict; sets up "naming and shaming" listing mechanisms, sending a direct political message that there are consequences for sexual violence including, listing in Secretary General's annual reports, referrals to UN sanctions committees and to the ICC, international condemnation and reparations.

. **Resolution 2106**: SC/RES/2106 (2013): Focuses on operationalising current obligations rather than creating new structures /initiatives. Includes language on women's participation in combating sexual violence; supports recourse to avenues of justice.

. **Resolution 2122**: SC/RES/2122 (2013): Request the secretary general and his special envoys and special Representatives to United nations missions, as part of their regular briefings, to update the council on progress in inviting women to participate, including through consultations with civil society, including women's organisations, in discussions pertinent to the prevention of conflict, the maintenance of peace and security and post conflict peace building.

Further expresses its intention to include provisions to facilitate women's full participation and protection in: election preparation and political processes, disarmament, demobilization and reintegration programs, security sector reforms and wider post-conflict reconstruction processes where these are mandated tasks within the mission.

. **Resolution 2242** SC/RES/2242 (2015): Outlines sweeping actions to improve implementation of its landmark Women, Peace and Security agenda, (SC/RES/1325 (2000) , covering its work on countering violent extremism and terrorism, improving working methods and broadly taking up the gender recommendations of the completed global Study on women Peace and Security.

It pledged to integrate women, peace and security concerns across all country-specific situations on its agenda. It expressed its intention to dedicate consultations to the topic of women, peace and security implementation, convene meetings of relevant Council experts as part of an informal experts group on women, peace and security, and invite civil society to brief during its country-specific considerations.

More broadly, the Council urged the Secretary-General and United Nations bodies to better integrate gender perspectives into their work so as to address accountability deficits, including through the addition of gender targets as an indicator of individual performance in all compacts with senior managers at Headquarters and in the field.

.**Resolution 2271**: (2016): SC/RES/2271(2016) : Calls on troop-contributing countries to take the necessary steps to conduct investigations of allegations of sexual exploitation and abuse by their personnel.

The Secretary General's seven points Action plan on SC/RES/1325 (2000)

The secretary general's vision on Prevention

AT REGIONAL LEVEL

Constitutive Act of the African Union

Gender Parity Principle (2002)

Maputo Protocol: Protocol to the African Charter on Human and People's Rights on the Rights of Women in Africa (2003)

Solemn Declaration on Gender Equality in Africa (2004)

African Union Agenda 2063

Pact on Security, Stability and development for the Great Lakes region 92013) and its ten protocols

Dar es Salaam Declaration (2004)

Kampala Declaration on Sexual and Gender Based Violence, (2011)

Goma Declaration on Sexual and gender Based violence (2008)

Goma Declaration addressed to HOS Summit in Kigali (2016)